

226

FB  
320156  
R00

B 1 31



S U R

# LA QUESTION

DES GENS DE COULEUR,

*Par M. ROUME, créole et commissaire-  
ordonnateur de l'île de Tabago.*

Le 11 mai 1791.

60055



---

S U R  
L A Q U E S T I O N  
D E S G E N S D E C O U L E U R ,

*Par M. Roume , créole et commissaire-  
ordonnateur de l'île de Tabago.*

Le 11 mai 1791.

---

A M E S S I E U R S  
D E L ' A S S E M B L É E N A T I O N A L E .

---

M E S S I E U R S ,

MON devoir , comme créole et adminis-  
trateur d'une colonie , m'impose rigoureu-  
sement la loi de m'opposer à des principes

A 2

qui, s'ils étoient admis, porteroient le fer, le feu, la ruine et la dévastation dans cette partie de l'empire François. Mon devoir, comme François, me prescrit impérieusement d'employer tous mes efforts, afin d'empêcher l'anéantissement du commerce et des manufactures de la nation; j'userai du droit qui m'appartient, je dirai la vérité sans animosité comme sans flatterie. L'objet que je vais discuter est le plus important de tous ceux qui vous restent à régler, et je vous conjure, messieurs, au nom de la France et des colonies, de m'écouter avec attention.

La question soumise à l'ordre du jour semble ne porter que sur l'état civil des gens de couleur; mais elle est nécessairement liée avec deux autres questions qu'il faut que j'explique préalablement, parce qu'elles sont les données du problème qu'il faut résoudre. Ces deux questions sont la traite des noirs et l'esclavage des nègres.

Vous savez, messieurs, qu'il s'est formé une association en Angleterre et en France de philosophes amis de l'humanité; ces philanthropes se sont déclarés protecteurs

zélés des malheureuses victimes sacrifiées à la cupidité ; leurs ames vertueuses ont été attristées , leurs cœurs courageux se sont irrités , et leurs plumes , fidèles organes de leurs sentimens , ont attaqué les abus de l'esclavage avec tout le pouvoir de la vérité , lorsqu'elle est offerte sous les traits les plus séduisans et les plus généreux.

Ces philanthropes , dont j'admire les principes , et dont je professerois certainement les maximes , si je ne connoissois les colonies que par de simples lectures ou des spéculations philosophiques ; ces philanthropes , dis-je , ne consultant qu'un zèle aveugle , ont réclamé d'abord l'abolition de la traite , celle de l'esclavage , et par conséquent l'admission des gens de couleur à la jouissance illimitée des droits de l'homme et du citoyen. Forcés ensuite de se rendre à l'évidence des faits , ils ont paru ne plus exiger l'affranchissement immédiat des esclaves ; ils n'ont pas renoncé à l'abolition de la traite , et profitant de la circonstance actuelle , ils paroissent aujourd'hui devant vous. La déclaration des

droits leur sert d'égide : ces droits sont imprescriptibles ; vous les avez reconnus au nom de tous les François ; ils vous interpellent, ou d'être conséquens avec vous-mêmes et justes envers le genre humain, ou d'engloutir la constitution dans le gouffre qu'offrirait la base sur laquelle vous l'aviez assise.

Ne vous abusez pas , messieurs ; notre situation est effrayante pour peu que vous ne la fassiez pas cesser promptement. Je dois vous dire la vérité , la voici : si vous accordez les demandes des philanthropes , vous détruirez les colonies , la France n'aura plus de commerce , et vous aurez anéanti la révolution ; si vous déclarez au contraire que les gens de couleur , nés François , propriétaires, et ayant d'ailleurs tous les titres de l'éligibilité , ne sont pas citoyens actifs , la déclaration des droits ne paroîtra plus qu'un fantôme peint sur l'étendard d'une révolte , et vous aurez non seulement sacrifié la constitution , mais immolé vingt-quatre millions d'hommes , qui s'extermineroient ou qui reprendroient les chaînes du despotisme le plus perfectionné.

Je le répète , messieurs , le dilemme que vous présentent les philanthropes est l'arme la plus meurtrière que pourroient employer les ennemis de la révolution. Loin de moi la pensée qu'ils soient volontairement coupables d'un crime si atroce , que les dictionnaires n'ont pas de mots pour l'exprimer. Mais ces philanthropes , ces hommes connus par leur patriotisme , veulent péremptoirement qu'il n'existe plus d'abus sur la terre , et ils ne font pas attention que lorsqu'un abus ne peut être détruit que par un autre plus désastreux , la raison ordonne de maintenir l'abus dont on n'est pas la cause , et défend d'y substituer celui de sa création.

Déjà dans les colonies des milliers de François de toutes les couleurs ont été victimes de l'indiscrétion des philanthropes ; avant que les écrits des amis des noirs eussent passé le Tropique , les blancs et les gens de couleur vivoient en paix ; les esclaves étoient ordinairement plus heureux que leurs maîtres , car ils n'avoient aucune idée de la liberté , tandis que les maîtres , pour les vêtir et les nourrir , se trouvoient

souvent dans les plus grandes perplexités , soit à cause de fléaux destructeurs , soit en conséquence de la dureté des loix prohibitives. Non ! ces philanthropes sont dignes de porter un si beau titre , quoiqu'ils n'aient fait jusqu'ici que le malheur de l'humanité ; c'est à moi de leur prouver qu'ils sont dans l'erreur ; ils gémiront sur les maux qu'ils ont causés , mais ils me béniront de les avoir empêché d'en combler la mesure.

Lorsque vous avez publié , messieurs , la déclaration des droits , vous n'avez fait que rendre hommage à des vérités éternelles qui auroient dû régler le sort des humains depuis la création du premier homme. L'ordre immuable des décrets de la providence vous avoit placés dans le lieu , dans le temps où les vérités devoient reparoître sur la terre ; non-seulement vous deviez les annoncer comme des principes divins , vous deviez encore les proposer comme les seules règles qui fussent dignes d'un peuple libre et éclairé : vous l'avez fait , et vous avez rendu le plus grand service qui pût être rendu aux nations mûres pour la liberté.

Lorsqu'ensuite l'immensité de vos travaux vous permit de jeter un regard bienfaisant sur les colonies , vous comprîtes qu'il pouvoit exister des maux incurables , malgré la voix de la vérité , malgré les ressources nationales , et malgré votre intrépide justice. Persuadés que l'esclavage seroit pour vous le plus odieux des forfaits , si vous l'établissiez , ou si vous le permettiez sans une nécessité irrésistible , vous fûtes convaincus que trois milliards ne vous suffiroient pas pour être justes envers les colons , si vous affranchissiez leurs esclaves , si vous détruisiez leurs manufactures , et si vous partagiez leurs terres à des hommes que vous n'aurez rendus libres que pour déchaîner autant d'êtres incapables de se gouverner et capables de tous les excès de la férocité ; vous fûtes convaincus que quand même vous pourriez dédommager les colons , la fin des colonies seroit celle de votre commerce ; que vos manufactures de denrées coloniales n'existeroient plus ; que cinq ou six millions de François ne seroient pas moins autorisés à réclamer des indemnités en France , que

ne l'auroient été les colons ; vous fûtes enfin convaincus que la sûreté de vos propres foyers dépend nécessairement de la conservation de vos colonies ; car sans les colonies vous ne pourriez point avoir de commerce maritime ; sans commerce maritime , vous ne pourriez point avoir une marine nationale ; et sans cette marine, vous ne pourriez défendre vos côtes ni sur l'Océan , ni dans la Méditerranée !

Vous fûtes donc forcés de laisser subsister l'esclavage aux colonies , puisque ce malheur de l'humanité n'est pas comparable à celui que vous auriez vous-mêmes créé en voulant le soulager.

Mais d'un autre côté rendant justice au cœur humain , planant au-dessus de votre siècle , détournant la vue du passé pour contempler l'avenir , vous vîtes que la régénération des idées produiroit celle des mœurs ; vous vîtes sous la Zône torride les créoles brûlant du feu sacré de la liberté, devenus meilleurs encore qu'ils ne le sont, respecter les droits de l'humanité malgré les teintes qui la colorent ; accorder de nouvelles faveurs aux gens de couleur ; s'occu-

per plus tendrement encore du soin de leurs malheureux frères, leurs esclaves; vous vîtes les assemblées coloniales se rivalisant entr'elles pour empêcher qu'il n'y eût de mauvais maîtres, et ces idées consolantes vous prouvèrent que vos bienfaits s'étendroient jusqu'aux affranchis et aux esclaves de l'Amérique.

Vous saviez, messieurs, qu'il existe un grand nombre de gens de couleur aux colonies, qu'ils ont été affranchis par des maîtres; et que ces maîtres, outre le prix de l'esclave, étoient encore forcés de payer des taxes exorbitantes pour les faire jouir de ce bienfait; cette seule circonstance vous suffisoit pour mépriser les calomnies dont on noircissoit les colons. Les philanthropes ont-ils sacrifié leur argent pour affranchir les gens de couleur? Non, ce sont les colons; mais ce sont les philanthropes qui, encourageant l'ingratitude des affranchis, font des reproches à ces mêmes colons, protecteurs de l'humanité.

Je passe à la discussion des trois questions qu'il me faut résoudre.

Faut-il abolir la traite?

Cette abolition produiroit un grand préjudice au commerce François ; les nègres ne seroient pas moins transportés d'Afrique aux colonies par les autres nations ; les Africains n'y gagneroient rien , et la France baisseroit d'un degré dans ses rapports avec l'Angleterre : cependant je dis que cette perte peut se calculer, qu'elle empêcheroit des profits, mais qu'elle ne ruineroit aucun des commerçans de France ; c'est à la nation qu'il appartient de juger, par l'organe de ses représentans, s'il lui est plus utile de conserver l'équilibre de ce rapport, ou s'il lui seroit plus glorieux de baisser en finances pour s'élever en vertus.

Faut-il abolir l'esclavage ?

L'assemblée nationale ne le pourroit avec justice, qu'en remboursant aux colons la valeur de propriétés, montant à plus de trois milliards, qu'en perdant avec des manufactures utiles, son commerce et sa marine, et qu'en établissant une chaîne de forteresses sur ses côtes. Or, ces conditions sont impossibles ; donc l'assemblée nationale n'a pas plus la possibilité d'abolir l'esclavage,

qu'elle n'a la faculté d'empêcher la fièvre.

Faut-il admettre les gens de couleur à tous les droits des blancs ?

Dès qu'il est prouvé que l'assemblée nationale ne sauroit empêcher l'esclavage aux colonies, il en résulte,

Qu'elle doit s'interdire toute discussion sur l'état des personnes aux colonies. L'esclavage y est une modification locale de l'espèce humaine ; l'assemblée ne peut le considérer qu'avec horreur ; elle ne doit prendre part à aucune des loix sur l'esclavage, à moins que ce ne soit pour inviter les colons à adoucir le plus qu'ils le pourront le sort de leurs nègres, et sur-tout elle ne doit point aggraver le malheur de ceux-ci.

Il en résulte encore que l'assemblée doit permettre aux colons de régir leurs populations d'après les principes qui sont le mieux adaptés à la tranquillité du pays. C'est ici le cas de faire avec Solon, non pas de bonnes loix, mais les moins mauvaises possibles. Toutes les vérités sont liées dans la nature ; heureuse la nation qui se trouve assez bien disposée pour asseoir la base de sa constitution sur les droits de l'homme

et du citoyen ! Jouissons en France de cette excellente organisation , et n'imitons pas ce tyran qui faisoit couper les pieds de ceux qui étoient trop longs pour coucher dans son lit : la constitution des colonies est primordialement vicieuse à l'extrême , puisque l'homme y est devenu la propriété de son semblable.

Mais considérez , messieurs , que pour coordonner cet état forcé de la nature humaine avec celui des blancs , il faut une classe intermédiaire , et cette classe se trouve formée par les gens de couleur :

Si vous les assimilez aux blancs , vous rendrez les esclaves infiniment malheureux ; c'est sur ceux-ci que votre pitié doit principalement se porter , et non sur les gens de couleur qui ne sont placés qu'à quelques degrés au-dessous des blancs , tandis qu'entre eux et les esclaves se trouve un abîme épouvantable.

Ne doutez pas , messieurs , que les colons n'accordent d'eux-mêmes aux gens de couleur les grâces qu'ils mériteront ; mais tout seroit perdu chez eux , si les gens de cou-

leur se croyoient avoir d'autres protecteurs que les colons.

Je suis affligé de vous avoir exposé des faits si peu compatibles avec les sentimens d'un peuple libre ; mais j'ai dû ne rien cacher , lorsqu'il s'agissoit du salut de la France et des colonies.

Il convient donc que cette fâcheuse discussion soit terminée , et que le décret proposé par les colonies soit adopté.

---

